

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 13 octobre 2015 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/15.07/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 16.09.2015

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

- La Commission de Discipline a pris connaissance de plusieurs correspondances relatives aux décisions disciplinaires récentes.
- W. GEORGES fait mention d'une déclaration écrite au nom de la FRBN rédigée à la demande de l'avocat de L. DAMS (AZSC).

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2002/SH II RBP – LAQUA du 18/09/2015: rapport arbitre MOERMAN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. MOERMAN.

Étant donné qu'il s'agit des infractions administratives et des défauts de la part de l'équipe domicile relatifs à la feuille de match ainsi qu'à l'organisation de match, la Commission Sportive Water-polo compétente devra examiner ce rapport.

Affaire classée sans suite.

3.2. Match 3007/SH III WPW – ZNA du 26/09/2015: rapport arbitre VEYS

(T. CASSIMAN a quitté la séance lors de la délibération).

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre Q. VEYS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **LEMMENS Jens (ZNA)** pour brutalité (coup de poing dessous de l'eau). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 2008/SH II WZK – HZS du 26/09/2015: rapport arbitre LAMONTAGNE

(F. HOSTE a quitté la séance lors de la délibération).

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JF. LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **VANDENHOUDT Sven (HZS)** pour carte rouge (contestations continues sur les décisions arbitrales). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **VERSTRAETEN Roy (WZK)** pour carte rouge (gestes antisportifs envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 1009/SL ENL – RSCM du 26/09/2015: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX, qui a été confirmé par son collègue arbitre P. BLEYAERT.

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la précision écrite supplémentaire de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **WITTEVRONGEL William (RSCM)** pour carte rouge (comportement irrespectueux envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **CLAES Sammy (RSCM)** pour carte rouge (comportement irrespectueux et insultes envers l'arbitre).

Vu sa récidive de carte rouge dans une période de 2 ans, le joueur concerné est convoqué à la séance.

Est invité et présent à la séance : **CLAES Sammy (RSCM)**, accompagné par **P. COCQUIT (coach RSCM)**.

Après avoir entendu le joueur, qui a donné quelques précisions sur les faits relatifs à cette carte rouge, qui admet sincèrement d'être un peu frustré suite à certaines décisions arbitrales mais qui tient en tout cas à s'excuser et à faire un appel visant un meilleur dialogue et relation entre les clubs, les joueurs et les arbitres ;

la Commission de Discipline décide - après délibération et conformément au tableau des sanctions automatiques - de suspendre le joueur **CLAES Sammy (RSCM)** de toutes fonctions officielles pour **1 match supplémentaire** vu sa récidive de carte rouge.

La Commission de Discipline souhaite toutefois remercier le joueur Sammy CLAES pour son attitude constructive et positive.

Frais: à charge de **RSCM**.

3.5. Match 4015/SH IV DZO – VZG du 03/10/2015: rapport arbitre DEPUYDT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre A. DEPUYDT.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de toutes fonctions officielles pour **1 journée** pour le coach **Steven LEYS (DZO)** pour carte rouge (multiples rouspétances et geste antisportif envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 4011/SH IV ORCA – GZVN du 03/10/2015: rapport arbitre DAHM

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DAHM.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la carte rouge attribuée au joueur **Ruud BROCKMANS (GZVN)**.

Pourtant selon l'arbitre une erreur a été commise et suite à sa remarque il s'agit donc seulement d'une contestation de décision arbitrale (OUT DEF) au lieu d'une violence verbale. Par conséquent il n'y pas de suspension automatique à confirmer par la Commission de Discipline.

Affaire classée sans suite.

3.7. Match 1010/SL CNT – RSCM du 03/10/2015: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La feuille de match n'est pas encore disponible.

Sur base du rapport de l'arbitre la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de toutes fonctions officielles pour **1 journée** pour le joueur **Junior VERSCHUREN (RSCM)** pour carte rouge (mauvaise conduite sur le banc). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.8. Match 5004/DAM GZV – ENL du 10/10/2015: rapport arbitre VANZEVEREN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. VAN ZEVEVEREN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de toutes fonctions officielles pour **1 journée** pour la joueuse **Tara SARNO (ENL)** pour commentaires verbaux continus envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.9. Match 6016/U20 GZV – DM du 11/10/2015: rapport arbitre LAMONTAGNE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JF. LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de toutes fonctions officielles pour **1 journée** pour le joueur **Nollans BUYSENS (DM)** pour carte rouge (multiples gestes antisportifs et provocation). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers:

Les dates de réunion pour la prochaine saison WP 2015-2016 sont examinées et fixées (sous réserves de modifications):

- MERCREDI 18 NOV 2015
- MERCREDI 16 DEC 2015
- MARDI 19 JAN 2016
- MARDI 16 FEV 2016
- MARDI 15 MARS 2016
- MARDI 12 AVR 2016
- MARDI 24 MAI 2016

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 – 18h30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES